
	<p align="center"><b>Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels</b> EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais</p> <p align="center"><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p> <p align="center"><b>Année académique : 2022-2023</b></p>	
<b>Domaine</b>	Design et arts visuels	
<b>Filière</b>	Arts visuels	
<b>Titre du module</b>	<b>X6 eXploration 6</b>	
<b>Type de module</b>	Module avancé, obligatoire*, avec options	
<b>Code</b>	8X6	
<b>Type de formation</b>	Bachelor HES-SO en Arts visuels	
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS / Semestre	
<b>Semestre</b>	Automne, semestre 5	
<b>Lieu</b>	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis	
<b>Langues principales</b>	Français, allemand et anglais	
<b>Caractéristique</b>	*En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour obtenir le profil de la formation, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine (cf/art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020)	
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Avancer dans l'acquisition et l'expérimentation de connaissances artistiques et techniques ; construire une pratique personnelle consciente des spécificités et des transversalités des enjeux artistiques contemporains.	
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Les étudiants et étudiantes choisissent parmi l'ensemble des enseignant-e-s responsables des Unités pratiques un atelier principal qui compose à part entière le module et qui tient lieu de module pré-diplôme. Il s'agit essentiellement pour les étudiants et étudiantes de confirmer les choix qui se sont dégagés durant les années précédentes, d'aller plus avant dans les expérimentations liées à une pratique et d'être capable de finaliser un projet digne d'être présenté publiquement.	
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Chaque atelier présente des modalités d'évaluation propres. Mais au niveau 3, les jurys qui se tiennent au terme de chaque semestre tiennent lieu de validation.	
<b>Modalité de remédiation</b>	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur-e-x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.	
<b>Enseignant-e-s</b>	L'ensemble des Unités pratiques peuvent être choisies comme discipline de base pour ce module et donc pour le pré-diplôme. Vincent Chablais (Unité Dessin : hors et sur papier), Kotscha Reist (Unité Peinture), Marie Velardi (Unité MELA : Multiples, éditions et livres d'artistes), Laurence Rasti (Unité Photographie), Christophe Fellay (Unité PALEAS), Jérôme Leuba (Unité VIMM), Marie Sacconi (Unité IPOS), Anne Rochat (Unité Performance)	
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Federica Martini, responsable Bachelor en Arts visuels	
<b>Descriptif validé le</b>	31.08.2022	
<b>Par</b>	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels	